



RENTREE 2026 : INFOS RESTO SCOLAIRE AU FORFAIT!



INTERNAT AU FORFAIT

1311,60€ à l'année

Facture trimestrielle envoyée par mail (montant des trimestres inégaux).

Pas de changement de régime en cours de trimestre:

Trimestre 1 : septembre –décembre

Trimestre 2 : janvier-mars

Trimestre 3 : avril-juin

Si l'élève fréquente la cafeteria, le compte « cafétéria » de la carte Région devra être alimentée. (voir info au ticket- page précédente)

DEMI-PENSION AU FORFAIT

DEMI PENSION 5 jours : 592,00€ à l'année

DEMI PENSION 4 jours : 473,60€ à l'année

(lundi, mardi, jeudi et vendredi uniquement)

**Tous les élèves sont inscrits
au ticket.**

Possibilité de demander le
forfait entre le 15/09/26 et
le 01/10/26.

Facture trimestrielle envoyée par mail (montant des trimestres inégaux).

Pas de changement de régime en cours de trimestre:

Trimestre 1 : septembre –décembre

Trimestre 2 : janvier-mars

Trimestre 3 : avril-juin

**PAS DE DEDUCTION POSSIBLE EN CAS DE FREQUENTATION DE LA CAFETERIA
OU DEJEUNER A L'EXTERIEUR.**

Si l'élève fréquente la cafeteria, le compte « cafétéria » de la carte Région devra être alimentée. (voir info au ticket- page précédente).

**ATTENTION : LES ACHATS EFFECTUES A LA CAFETERIA NE SONT PAS COMPRIS
DANS LE FORFAIT.**

**Conseil : attendre d'avoir l'emploi du temps définitif pour demander
le forfait.**

